

CONCIERGE / OUVRIER D'ENTRETIEN

Remplacement

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

Le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) cherche à pourvoir différents remplacements à temps plein et à temps partiel de concierges et d'ouvriers d'entretien, pour l'année scolaire en cours.

Souhaitez-vous donner un sens à votre travail au quotidien et faire une différence dans la vie scolaire et sociale des élèves? Au CSSDGS, tous les employé(e)s y contribuent, chacun(e) à sa façon. Voici ce qui vous attend dans le milieu scolaire :

VOTRE ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Une organisation qui a pour mission la réussite scolaire et sociale de près de 31 995 élèves, dans un réseau de 55 établissements. [Découvrez le CSSDGS dès maintenant!](#). Nous encourageons un équilibre sain entre le travail et la vie personnelle.

VOS CONDITIONS D'EMPLOI

Salaire :

- Ouvrière ou ouvrier d'entretien, classe II : 24,41 \$ de l'heure
- Concierge, classe II : 25,92 \$ de l'heure
- Concierge, classe I : 26,65 \$ de l'heure

VOTRE MISSION

Être responsable de l'exécution de l'ensemble des travaux d'entretien ménager, d'entretien préventif et d'entretien physique d'un établissement d'enseignement ou d'un bâtiment sur une superficie totale de moins de 9 257 m².

Ce rôle comporte également l'organisation et l'exécution de tels travaux, leur coordination et leur surveillance lorsqu'ils sont effectués avec ou par d'autre personnes salariées.

La personne salariée exerce, en plus, les attributions caractéristiques de la classe d'emplois d'ouvrière ou d'ouvrier d'entretien classe II.

VOS QUALIFICATIONS

Aucune qualification requise.

AUTRE EXIGENCE

Posséder un véhicule automobile pour se déplacer sur le territoire du CSSDGS.

POSTULEZ DÈS MAINTENANT

Le défi vous intéresse? Vous pouvez soumettre votre candidature en ligne, en cliquant [ici](#).

Référence de concours : S-2627-023

CONCIERGE / OUVRIER D'ENTRETIEN

Remplacement

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

Le CSSDGS remercie tous les candidats et les candidates de leur intérêt, mais ne communiquera qu'avec les personnes retenues.

Le CSSDGS est engagé dans un [programme d'accès à l'égalité en emploi](#) et invite les femmes, les minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Le CSSDGS est assujéti à la [Loi sur la laïcité de l'État](#) ainsi qu'aux dispositions amenées par l'adoption du projet de loi 94 depuis le 30 octobre 2025. Cette loi vise notamment à élargir l'interdiction du port de signes religieux à l'ensemble du personnel travaillant ou étant appelé à se présenter auprès des élèves. Cette dernière stipule que tous les membres du personnel doivent exercer leurs fonctions à visage découvert, s'abstenir de porter tout signe religieux et utiliser exclusivement le français dans le cadre de leurs fonctions.